



Rencontre entre le directeur général et les organisations syndicales à l'occasion de sa visite à Dijon le 29.5.2018

Cette rencontre était consacrée aux problèmes rencontrés par les agents de la direction régionale de Bourgogne, mais en réalité la plupart des sujets évoqués au cours de cette réunion sont applicables à beaucoup d'autres directions !

Afin d'avoir des réponses les plus précises possible, nous avons été invités à transmettre préalablement au directeur général nos questions :

1- relogement de la BSI de Chalon, et avenir de cette unité suite à l'annulation de la fermeture par le tribunal administratif ?

Réponse du D.G. : l'annulation a porté sur la forme, pas sur le fond : les motifs qui ont conduit à la fermeture n'ont pas changés. Le D.I. a rappelé les raisons de cette fermeture : les petites unités ne sont pas adaptées au contrôle, il est nécessaire d'avoir des grosses unités, et il est impossible d'augmenter les effectifs de cette unité sans retirer ailleurs des agents. Le processus de fusion avec la brigade de Dijon se poursuivra.

L'avis de FO : *Personne n'est dupe, nous savons tous que cette fermeture n'est que la conséquence des destructions d'emploi en Douane et d'une gestion de la misère des effectifs ! Mais reprenons les paroles du directeur général : que se passerait-il si les raisons de cette fermeture changeaient ? Eh bien... rien ! Pour preuve prenons la fermeture de la brigade d'Orléans, et depuis quelques années l'obligation qui est faite à la brigade de Bourges d'effectuer des contrôles obligatoires à l'aéroport d'Orléans (près de 3 heures de transport et au moins 234 km A/R). Quel gâchis, en temps perdu en transport et en matériel ! Alors qu'attend-t-on pour ré-ouvrir la brigade d'Orléans puisque les motifs qui ont conduit à sa fermeture ont changé ?*

2 - Transfert du dédouanement vers le bureau principal et transformation en bureau Viti/CI des bureaux ouverts jusque-là au dédouanement, impliquant une modification de compétences d'une partie des agents : confirmation que cela se fera à effectifs constants ?

- Également demande urgente d'un calendrier des transferts de charges entre bureaux, pour pouvoir faire les formations indispensables et prévoir le remplacement des agents mutés.

- Faibles effectifs du Pôle Gestion des Procédures par rapport à l'accroissement de la charge de travail et à l'échéance de la mise en place du Code des Douanes de l'Union (31/4/18). Y aura-t-il un report de cette date ?

Nous avons complété en séance ce point particulier : si, pour la plupart des « gros » PGP des effectifs suffisants et un pilotage régulier permettent d'affirmer que cette échéance sera tenue (souvent aussi grâce à la mobilisation et à l'aide d'agents du SRA, de la RR, mais aussi d'autres), ceux qui sont en effectifs réduits rencontrent plus de difficultés :

- en plus de cette mise aux normes CDU, difficultés à absorber les nouvelles missions (fidélisation de l'ensemble des procédures, puis prise en charge de certains audits auprès des entreprises), enfin cautionnement, une exemption RR) qui s'ajoutent à toutes celles existantes.

- difficultés par manque de temps et/ou de formations proposées pour se former à ces missions, ainsi qu'aux nouvelles applications informatiques, pas toujours très fiables (Soprano « régimes particuliers » notamment) voir attendus depuis des mois (cas de Soprano Transit, sensé fonctionner depuis 8 mois!). En attendant les services font au mieux et « bricolent » avec les moyens fournis (quitte à tout recommencer lorsque les applications, les formulaires voir les textes seront sortis), des formations locales sont organisées en fonction des compétences de chacun.

- ces petits services reposent souvent sur les connaissances et l'expérience d'une seule personne, et sont de ce fait à la merci du moindre problème lié à l'humain.

Nous avons enfin rappelé au directeur général le rôle important des PGP, en liaison avec les PAE, en matière d'aide aux entreprises, particulièrement à l'export.

Réponse de la directrice de Bourgogne sur les effectifs du BP de Dijon : avec la fermeture au dédouanement des bureaux, la direction va récupérer du personnel pour le dédouanement et le PGP.

Réponse du D.G. sur le PGP : le plan de transition vers le CDU a commencé il y a deux ans. Il souhaite avoir un maximum de visibilité sur l'évolution de ce sujet. Ce nouveau code simplifie tout sauf les garanties. Il n'existe pas de report prévu pour la date butoir du 31/4/2018. Notre D.G. est sensible à l'aide apportée par les collègues d'autres services.

Il aborde la difficulté de la mise en place des procédures de Déroulement Centralisé National, de la charge de travail supplémentaire créée par le Brexit. Il explique les difficultés liées au e-commerce, à la nécessité de mieux connaître ce type d'entreprises qui pourraient nous aider à lutter dans des domaines comme les contrefaçons.

Autres sujets abordés à la demande des OS :

- Demande de précision sur les « bruits » d'absorption de la mission « recouvrement » par la DG-FiP (sujet évoqué lors d'une instance régionale DG-FiP) :

Réponse du D.G. : Il ne s'agit que de bruits de couloirs. Si le DG-FiP a effectivement parlé de « problème » au niveau du recouvrement, c'est dans le sens que les deux administrations fiscales pourraient mieux travailler ensemble.

- Le cas de l'auto-liquidation a été cité (récupération dans certains cas de la TVA perçue par la douane par la DG-FiP) comme source d'affaiblissement de la douane.

Réponse du D.G. : Nous ne sommes pas propriétaires de nos impôts. Mais nous sommes souvent les mieux placés pour les collecter (cas des missions ex-impôts, CI et Viti, récupérées et modernisées par la douane en 1993). Dans le cas de l'auto-liquidation de la TVA, il n'y a pas de perte d'emploi.

L'avis de FO : pas de perte « directe » certes, et même un surcroît d'activité pour établir la procédure d'autorisation. Mais n'oublions pas que ce mode de recouvrement fait baisser les statistiques de perception de la TVA par la DGDDI, et que nos politiques sont sensibles à l'évolution de ces chiffres lors de l'attribution des moyens, matériels et humains, aux administrations.

- Crainte de voir l'organisation actuelle de la douane réduite suite à la réduction des effectifs et des missions (suppression de DR, ou des échelons administratifs actuels), et plus particulièrement Dijon qui passerait avec les réorganisations de 168 à 125 agents (chiffre non partagé par l'administration). Crainte également que les interprofessions dans le domaine du vin ne récupèrent le casier viticole.

Réponse du D.G. : L'organisation administrative actuelle à 4 niveaux est bonne. Quelle est la taille pour une direction ? Le directeur général cite les paroles du ministre qui a rappelé que nous étions une administration fiscale. S'il n'y avait plus de mission fiscale, alors nous pourrions être rattachés à une autre administration. Pas de crainte à avoir pour la DR de Bourgogne, qui a la chance d'être dans une grande région vinicole (la viticulture étant la 2^e activité dans notre commerce international).

Pour ce qui concerne le casier viticole, si la Cour des Comptes avait un temps émis des recommandations pour que sa gestion se fasse au niveau des interprofessions, ce n'est plus le cas à la lecture de leur dernier rapport de début 2018.

La carte des directions des douanes pose plus de problèmes aux frontières suisses et italienne, avec 3 DR sur chaque frontière. Cette dispersion peut-être préjudiciable. La question se pose aussi avec la nouvelle frontière suite au Brexit ; 3 directions pour une même frontière, est-ce le meilleur schéma ? Ces questions devront être discutées avec les interlocuteurs de la DG.

L'avis de FO : Attention DANGER ! Ces derniers propos sur l'organisation aux frontières (qui ont aussi été annoncés au niveau national) sont inquiétants pour l'avenir de plusieurs directions régionales dont les activités sont principalement tournées vers une frontière. Il semble bien ici que nous ayons à faire à une annonce de type « ballon d'essai » destinée à évaluer les réactions des agents.

Dans le cas de la frontière suisse, on peut être sûre que le fait de retirer les brigades et les bureaux de deux directions régionales pour les rattacher à une troisième amènera, vu le faible nombre de services restant, à leur fermeture. L'Administration semble s'être encore trouvée une « bonne » raison pour faire de nouvelles économies en personnel, en projetant de supprimer plusieurs directions régionales.

Nul doute qu'on nous présentera bientôt cela comme une mesure de « modernité », sous le prétexte habituel d'améliorer l' « efficacité » ou l' « efficience » de service !

- Quel avenir pour le réseau comptable avec le transfert de certaines activités ?

Réponse du D.G. : le ministre demande à ses services des propositions de suppressions de taxes à rendement faible. Il y a de fortes disparités dans le coût de la collecte des taxes (40 cts à 20 € ou plus pour 100 € collectés, voir près de 100% pour la garantie sur les métaux précieux). Des taxes non-douanières comme celle sur la farine sont pour lui anti-économiques. Si la Douane a montré son efficacité dans la perception de nombreuses taxes (Energie, TGAP, CI-Viti), certaines autres pourraient être perçues par la DGFIP. Il n'y a pas de problème dans la mesure où la perception reste au sein de Bercy.

L'avis de FO : nous ne partageons pas cet avis. Affaiblir une administration en lui retirant des missions, c'est la faire entrer dans un engrenage et à terme la condamner à disparaître ou à être phagocytée par une autre plus importante.

- Problèmes à la brigade de Dijon (taille et normes locaux, nombre et puissance des véhicules)

Réponse du D.G. et du D.I. : L'administration souligne l'effort budgétaire sur les budgets d'équipement. Les locaux ont été refaits il y a 5 ans, la surface des locaux est de 66 m² et quelques pannes ont réduit temporairement le parc de véhicules, qui a aussi été rajeuni. Le DI précise que la puissance des véhicules a été augmentée, et que des nouvelles motos sont commandées.

- Problèmes F.P. : il est de plus en plus difficile de trouver des formateurs, qui ne le font pas par manque de temps, à cause de leur charge de travail, ou qu'on ne laisse pas partir.

Réponse du D.G. : Avez vous des suggestions pour améliorer les vocations ?

L'avis de FO : la réponse était non, bien évidemment ! Mais est ce aux O.S. de résoudre un problème qui ne date pas d'aujourd'hui ? Des idées ont déjà été proposées, et ce depuis des années : prendre en compte les actions de formation dans la carrière, faire en sorte que le travail habituel soit fait en l'absence du formateur ou mieux le remplacer provisoirement, mieux indemniser les formateurs, obliger certaines directions à laisser partir les volontaires...

Nous ne pouvons qu'en déduire qu'en cette période pourtant cruciale en termes d'adaptation il n'y a aucune volonté de l'administration d'améliorer les choses. Comme d'habitude c'est le bénévolat, qui ne coûte pas cher, qui fait tourner la boutique !

- Un représentant de l'administration se fait le relais des TSI pour demander à ce que ces personnels soient rémunérés lors des actions de F.P.

Réponse (sèche) du D.G. : ce problème n'est pas remonté jusqu'à lui.

L'avis de FO : Cette revendication est légitime, mais pourquoi n'a-t-elle pas été transmise, comme les autres, aux représentants du personnel ? Curieux procédé ! Les représentants du personnel représentent-ils donc si mal ces agents pour qu'ils n'aient pas été informés de cette demande ? Ou bien était ce dans l'espoir d'une meilleure efficacité en faisant porter cette revendication par l'administration ?

C'est en tout cas bien raté ; s'ils avaient été avertis, les représentants du personnel auraient pu poser cette question au préalable, motiver cette revendication et obtenir une réponse constructive permettant de faire avancer ce dossier... à chacun son rôle !

L'Union Syndicale des Douanes FO était représentée par Jean-Michel ROUVROY (délégué interrégional du SND-FO, titulaire au CTSD de l'interrégion).